

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS: M. FRANÇOIS LAFOND, président
M. PIERRE BÉLAND, commissaire

**AUDIENCE PUBLIQUE SUR LE PROJET D'AMÉNAGEMENT D'UN PARC ÉOLIEN
SUR LE TERRITOIRE DE LA MRC DE RIVIÈRE-DU-LOUP
PAR TERRAWINDS RESOURCES CORP**

DEUXIÈME PARTIE

VOLUME 2

Séance tenue le 20 juin 2006 à 13 h 30
Salle Fraser et Blondeau
Hôtel Lévesque
171, rue Fraser
Rivière-du-Loup

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DU 20 JUIN 2006
SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI
MOT DU PRÉSIDENT 1
PRÉSENTATION DES MÉMOIRES
CHAMBRE DE COMMERCE DE LA MRC DE RIVIÈRE-DU-LOUP 3
 M. Pierre Lévesque
CONSEIL DES MONUMENTS ET SITES DU QUÉBEC 7
 Mme Louise Mercier
MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DES-SEPT-DOULEURS 13
 M. Gilbert Delage
CONSEIL RÉGIONAL DE L'ENVIRONNEMENT DU BAS-SAINT-LAURENT 23
 M. Steeve Gendron
ASSOCIATION TOURISTIQUE RÉGIONALE DU BAS-SAINT-LAURENT 30
 M. Pierre Laplante
M. FRANÇOIS DUROCHER 42
Mme NATHALIE LANDREVILLE 45

SÉANCE DU 20 JUIN 2006
SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI
MOT DU PRÉSIDENT

5 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Mesdames et messieurs, bonjour, bienvenue à cette deuxième séance de la deuxième partie de l'audience publique portant sur le projet d'aménagement d'un parc éolien dans la Municipalité régionale de comté de Rivière-du-Loup par Terrawinds Resources Corp.

10

Avant de débiter la présentation des mémoires, je désire vous rappeler les règles de déroulement pour cette séance.

15

La Commission est ici pour vous entendre, pour recevoir vos opinions. L'ordre d'inscription déjà établi détermine l'ordre d'invitation à venir présenter votre mémoire.

20

La Commission a prévu de dix (10) à quinze (25) minutes pour chaque présentation de mémoire. Je vous demanderais de synthétiser votre présentation si vous avez un long mémoire à présenter afin de respecter les temps requis. Je compte sur votre collaboration afin que le temps disponible puisse être réparti équitablement entre tous les participants.

25

À la fin de chaque présentation, mon collègue et moi pourrons, au besoin, vous poser des questions si nous jugeons que certains éléments de votre présentation doivent être éclaircis. Si nous vous questionnons, soyez à l'aise de nous répondre au meilleur de vos connaissances.

30

En ce qui concerne les règles de procédure, celles-ci sont les suivantes, donc j'insiste pour que tout se fasse dans un climat serein et que chacun respecte ceux qui viennent présenter leur mémoire. Les manifestations ne sont pas plus permises que lors de la première partie.

35

La procédure du BAPE prévoit que les participants, comme le public, peuvent, le cas échéant, se prévaloir d'un droit à la rectification des faits à la fin de la séance.

40

Cette rectification des faits n'est pas un débat d'opinion. Ça consiste plutôt à préciser ou à rectifier des faits ou des informations qui ont été utilisés ou qui ont servi d'appui à la présentation d'un ou de plusieurs participants et qui n'apparaissent pas exacts. Pour vous prévaloir de votre droit de rectification, vous pouvez vous inscrire à l'arrière de la salle, auprès de madame Danielle Hawey.

Avant de débiter la première présentation, je vous informe que nous apprécions recevoir les impressions du public qui participe aux séances d'une commission. À cette fin, nous avons des formulaires qui vous permettent de nous faire part de votre degré de

45 satisfaction vis-à-vis de nos services. Ces formulaires sont disponibles à l'arrière de la salle.
Nous apprécierions que vous les remplissiez et les remettiez à madame Danielle Hawey.

Et avant de débiter la présentation des mémoires, j'aurai deux (2) petites demandes pour le promoteur. Donc la première étant celle-ci!

50 Dans la continuité de ce que j'appelais hier soir un cours 101 du contrat superficielle, la Commission souhaiterait, monsieur Boulianne, que le promoteur procède à l'établissement du calcul des redevances pour une personne ayant signé avec le promoteur un contrat superficielle. De façon à bien comprendre tout ce processus de redevances, il importe, aux yeux de la Commission, d'obtenir l'ensemble des opérations arithmétiques conduisant à la
55 détermination du produit, le produit étant évidemment le montant établi de la redevance.

Il va de soi, pour fins de compréhension, que chacune des opérations soit clairement vulgarisée, de façon à ce que la Commission puisse aisément saisir l'ensemble du cheminement ayant conduit à la détermination du produit.

60 Par ailleurs, vous devrez expliquer chacune de vos hypothèses de travail. Ainsi, l'établissement de la redevance devra se faire pour chacune des situations suivantes: redevance allouée à un propriétaire pour l'installation d'une éolienne avec chemin d'accès; redevance allouée à un propriétaire pour plusieurs éoliennes sur le même lot avec chemin
65 d'accès; redevance allouée à un propriétaire qui n'a aucune éolienne et aucun chemin d'accès; et finalement, redevance allouée à un propriétaire qui aura seulement un ou des chemins d'accès.

70 Pour chacune de ces situations, fournir les calculs selon les deux (2) possibilités suivantes: redevance maximale en fonction du revenu maximal annuel provenant de la production d'électricité, et évidemment son contraire, redevance minimale toujours en fonction du revenu minimal annuel provenant de la production d'électricité par le même parc éolien.

75 Lorsque vous avez signé une entente avec un propriétaire, quelle est la différence entre la surface qu'il vous offrait et la surface qui sera effectivement utilisée, incluant une ou des éoliennes et un ou des chemins d'accès.

80 On vous demande également d'expliquer comment chacune de ces surfaces est utilisée pour le calcul des redevances.

On comprend, monsieur Boulianne, que vous pouvez pas répondre à ça, on va vous envoyer le tout par écrit lorsque nous serons de retour à Québec.

PAR M. STEEVE BOULIANNE:

85

Parfait. Nous allons procéder aux exemples qui vont être faciles peut-être d'analyser, de comprendre.

PAR LE PRÉSIDENT:

90

En fait, on commence par A-B-C-D-E, pour que ce soit très clair, pour qu'on puisse comprendre. Parce qu'hier soir, comme je disais, je comprenais pas et j'aime pas ça, pas comprendre. Et non seulement moi, même mon collègue ne comprenait pas non plus. Donc on veut bien comprendre tout le processus.

95

Donc évidemment, on s'attend aussi que la réponse nous parvienne le plus rapidement possible. Merci, monsieur Boulianne.

PAR M. STEEVE BOULIANNE:

100

C'est tout?

PAR LE PRÉSIDENT:

105

C'est tout. On va vous envoyer ça, c'est tout.

PRÉSENTATION DES MÉMOIRES

CHAMBRE DE COMMERCE DE LA MRC DE RIVIÈRE-DU-LOUP

110

PAR LE PRÉSIDENT:

115

Et maintenant, je vais inviter à l'avant monsieur Pierre Lévesque. Bonjour monsieur Lévesque, on vous écoute.

PAR M. PIERRE LÉVESQUE:

120

Bien écoutez, moi je représente la Chambre de commerce de la MRC de Rivière-du-Loup; dans mon mémoire, vous avez la description de l'organisation, je pense que tout le monde sait ce qu'est une chambre de commerce, je vais passer vite là-dessus.

125

On traite des dossiers de toute la MRC de Rivière-du-Loup, et spécialement celui-ci qui nous intéresse précisément. Je vais commencer par vous faire un petit historique de la Chambre et du dossier d'éoliennes à Rivière-du-Loup.

130 Eh bien, la Chambre suit le dossier depuis l'annonce du projet à l'automne 2004. Plus
précisément, la Chambre a rencontré les promoteurs lors du conseil d'administration le 8 mars,
ça c'est dernièrement, en 2006, pour une présentation du projet. Il y avait plusieurs
questionnements qui étaient alors évoqués par les administrateurs de la Chambre.

135 Le 29 mars 2006, la Chambre présentait publiquement son inquiétude face au projet.
Plus précisément, la Chambre avait des craintes face à l'étude d'impact qui présentait des
éoliennes à proximité du village de Cacouna, du parc industriel, des résidences et des lieux
touristiques. Bref, c'est la première présentation.

La Chambre avait alors émis l'opinion que le projet était très questionnable.

140 Suite à ça, il y a eu les audiences, il y a eu différentes présentations aussi des
éoliennes. Et on a revu notre position, on a revu où était l'emplacement des éoliennes, et...

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 3, dernier paragraphe)

FIN DE LA LECTURE (Page 3, fin de la page)

145

On a des propositions à faire au promoteur et au Bureau d'audiences.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 4, premier paragraphe)

150 **FIN DE LA LECTURE (Page 4, fin du deuxième paragraphe, "... l'industrie éolienne")**

Donc pour nous, c'est un grand avantage, on a les éoliennes, mais ce qui est plus
important, c'est de profiter de l'industrie qui tourne autour de ça et de remplir nos parcs
industriels.

155

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 4, troisième paragraphe, "Nous voulons...")

FIN DE LA LECTURE (Page 4, fin du quatrième paragraphe, "... raisonnables")

160 Et je pense que certaines erreurs doivent nous amener à faire des réflexions; comme on
le dit dans le mémoire...

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 4, cinquième paragraphe, "Le tumultueux...")

165 **FIN DE LA LECTURE (Page 4, fin du cinquième paragraphe, "... été fourni")**

Et j'imagine que c'est quand même assez coûteux, aussi, de recommencer et de
réécrire un projet, lorsqu'il y a pas d'encadrement.

170 **LECTURE DU MÉMOIRE (Page 4, dernier paragraphe, "Conclusion")**

FIN DE LA LECTURE (Fin du mémoire)

Voilà!

175

PAR LE PRÉSIDENT:

180 En fait, le BAPE ne fait pas de recommandations, donne seulement que des avis, et le BAPE n'est pas décisionnel. Donc c'est le gouvernement du Québec, dans un premier temps, le ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, et par la suite le Conseil des ministres qui prend la décision.

185 Toutefois, relativement à vos propositions, donc vous demandez à SkyPower que les entrepreneurs locaux soient priorisés. De quelle façon allez-vous concrétiser finalement, avec le promoteur, cette demande à l'effet que les entrepreneurs locaux soient priorisés?

PAR M. PIERRE LÉVESQUE:

190 Bien, on pense avec un comité de travail, ça pourrait nous permettre de faire valoir nos opinions. Plus on va être proche du promoteur, plus on va être capable de lui faire voir ce qui se passe dans notre région, qui sont là, dans la région, également.

PAR LE PRÉSIDENT:

195 Donc le comité de travail, est-ce que ça a déjà été discuté avec le promoteur?

PAR M. PIERRE LÉVESQUE:

Non, c'est une proposition qu'on en fait aujourd'hui.

200

PAR LE PRÉSIDENT:

Donc est-ce que vous avez eu des contacts avec le promoteur?

205 **PAR M. PIERRE LÉVESQUE:**

Oui.

PAR LE PRÉSIDENT:

210

Et comment ça s'est passé?

PAR M. PIERRE LÉVESQUE:

215 Je vais vous avouer qu'il y a eu plusieurs phases de contacts. La dernière phase, je vous dirais que c'est très favorable, on a une bonne écoute.

220 Nous, on a donné l'occasion au promoteur, dans le passé, de venir s'exprimer devant la Chambre de commerce, il y a eu une rencontre, comme je vous disais, avec le conseil d'administration.

225 C'est sûr qu'on est dans différents projets, si on compare à d'autres projets qui ont lieu, il y aurait eu lieu d'être plus présent sur le territoire, d'être plus à l'écoute des gens; nous, on représente les gens d'affaires, je pense qu'on est là pour aider, on n'est pas là pour mettre des bâtons dans les roues.

Même que vous avez vu qu'on a déjà dit qu'on était inquiet, on a soumis nos inquiétudes; une chambre de commerce, d'habitude, c'est pas son rôle.

230 Mais dernièrement, je peux vous dire qu'on est content, le projet a grandement évolué, on a soumis des choses et puis ça l'a atteint son but.

PAR LE PRÉSIDENT:

235 Sans vouloir faire de comparaison, est-ce que si je prends le projet d'Énergie Cacouna, est-ce qu'il y a eu des discussions avec eux relativement à la mise sur pied d'un comité de travail pour maximiser les retombées économiques dans la région?

PAR M. PIERRE LÉVESQUE:

240 Oui, notamment dans le dossier du gazoduc, qui va venir après le port méthanier.

PAR LE PRÉSIDENT:

245 Mais dans celui d'Énergie Cacouna, en fait le port méthanier, est-ce qu'il y a un comité qui est sur pied à l'heure actuelle?

PAR M. PIERRE LÉVESQUE:

250 Non, non, non.

PAR LE PRÉSIDENT:

255 Est-ce qu'il y a eu engagement de la part du promoteur, d'Énergie Cacouna, relativement à la mise sur pied d'un tel comité?

PAR M. PIERRE LÉVESQUE:

Pas à ma connaissance.

260 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Il y a une chose que vous mentionnez également, que le fonds de démantèlement soit géré par une fiducie externe au promoteur.

265 **PAR M. PIERRE LÉVESQUE:**

Oui.

270 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Est-ce qu'il y a des moyens qui puissent être pris afin de vous assurer de cet aspect?

PAR M. PIERRE LÉVESQUE:

275 Bien, des moyens, c'est sûr que s'il y a des intervenants locaux, notamment les chambres de commerce qui sont dans la gestion de ça, peut-être que ça peut être bon.

D'autres moyens, pour ma part je vous en fais la proposition, mais je peux pas vous dire, je suis pas un spécialiste des fiducies.

280

PAR LE PRÉSIDENT:

Parfait, je vous remercie.

285 Est-ce que mon collègue, mon collègue n'a pas de questions. Donc monsieur Lévesque, on vous remercie.

290

CONSEIL DES MONUMENTS ET SITES DU QUÉBEC

PAR LE PRÉSIDENT:

Madame Louise Mercier, s'il vous plaît. Bonjour madame Mercier.

295

PAR Mme LOUISE MERCIER:

300 Bonjour monsieur Lafond, bonjour monsieur Béland. Alors il me fait plaisir de vous présenter le mémoire du Conseil des monuments et sites du Québec, qui est un organisme à but non lucratif qui œuvre depuis plus de trente (30) ans à protéger, à mettre en valeur et à faire connaître le patrimoine du Québec, le patrimoine bâti et les paysages culturels.

305 Donc je vous fais grâce d'une présentation plus importante, que vous avez donc dans le mémoire qu'on vous a déposé.

Je dois vous dire que nous avons fait quelques ajustements dans notre mémoire, et on a déposé donc aux membres de votre Bureau d'audiences la version la plus récente.

PAR LE PRÉSIDENT:

310 D'accord, merci.

PAR Mme LOUISE MERCIER:

315 **LECTURE DU MÉMOIRE (Page 2, deuxième paragraphe)**

FIN DE LA LECTURE (Fin du mémoire)

320 Merci.

PAR LE PRÉSIDENT:

Merci madame Mercier.

325 À la page 7 de votre mémoire, il est question d'une politique de protection des paysages naturels et culturels remarquables. Est-ce que cette politique est en cours d'élaboration?

PAR Mme LOUISE MERCIER:

330 Je pense qu'en ce moment, au ministère de la Culture, il y a des gens qui réfléchissent et qui travaillent à l'élaboration d'une politique du patrimoine, mais je pense qu'il faudra interpeller directement le ministère de la Culture pour savoir où ils en sont. Ça fait déjà vingt (20) ans qu'ils travaillent sur ce projet de politique, et personnellement, je ne sais pas où ils en sont rendus.

335 Ce serait fort dommage si dans ce projet de politique, il y avait rien qui touche les paysages culturels, parce que comme je le disais un petit peu plus tôt, les paysages culturels

font partie, c'est une échelle de lecture du territoire humanisé, et les paysages culturels font partie du patrimoine.

340

PAR LE PRÉSIDENT:

Donc selon vous, ce serait au ministère des Communications et Culture de procéder à la conception de cette élaboration d'une politique?

345

PAR Mme LOUISE MERCIER:

Je vous invite à questionner là-dessus la Direction du patrimoine, à Québec.

350

PAR LE PRÉSIDENT:

Parfait. Et que pourrait être le rôle du Conseil des monuments et sites du Québec, dans cette élaboration?

355

PAR Mme LOUISE MERCIER:

De cette politique?

360

PAR LE PRÉSIDENT:

Oui.

PAR Mme LOUISE MERCIER:

365

Eh bien, je dois vous dire qu'à trois (3) ou quatre (4) reprises, si ma mémoire est bonne, parce que ça fait déjà vingt-cinq (25) ans que je travaille dans le domaine, à trois (3) ou quatre (4) reprises, le Conseil des monuments et sites a été extrêmement collaborateur avec le ministère de la Culture pour établir cette politique du patrimoine, et nous avons émis, en 1999, un peu avant que soit créé le groupe de travail de monsieur Arpin sur la politique du patrimoine, nous avons donc émis ce que nous considérons comme étant des éléments de réflexion pour élaborer une politique du patrimoine.

370

Et je pense que nous avons déposé ce document auprès de vous. Si ce n'est pas le cas, je le ferai. Je pense que là-dedans, il y a effectivement, de façon très claire, les principes d'une politique du patrimoine bâti et des paysages culturels du Québec, qui est largement énoncée.

375

Et le groupe de travail de monsieur Arpin avait repris, pour une bonne part, ce travail de réflexion du Conseil des monuments et sites du Québec.

380

Donc, quoique nous soyons une organisation à but non lucratif, avec des moyens relativement limités, nous sommes extrêmement actifs sur cet aspect-là, depuis longtemps.

PAR LE PRÉSIDENT:

385

Donc vérifiez avec madame Boutin, pour savoir si vous l'avez déjà déposé, sinon vous allez le déposer?

PAR Mme LOUISE MERCIER:

390

Je le ferai avec plaisir.

PAR LE PRÉSIDENT:

395

Parfait. Cette politique-là, qui devrait l'appliquer, est-ce que c'est le ministère de la Culture et des Communications, la MRC, les municipalités ou quelqu'un d'autre?

PAR Mme LOUISE MERCIER:

400

En fait, nous, quand on a justement énoncé ces éléments pour une politique du patrimoine bâti et des paysages culturels, nous avons bien dit à la ministre, à l'époque, qu'il fallait que ce soit une politique gouvernementale. C'est au ministère de la Culture d'énoncer sa vision en la matière, mais c'est une politique donc qui doit toucher l'ensemble des ministères, qui est donc gouvernementale, qui donc donne la façon d'agir à chacun des ministères.

405

Mais évidemment, tout ça doit se faire, doit se réaliser dans l'action avec, bien sûr, les MRC, avec les municipalités, avec les citoyens.

PAR LE PRÉSIDENT:

410

Qui, en bout de ligne, devrait s'assurer que cette politique-là est bien respectée?

PAR Mme LOUISE MERCIER:

415

Le ministère de la Culture puis le gouvernement du Québec. Et je pense que c'est là-dessus, aussi, qu'on insiste beaucoup.

420

La problématique qui est soulevée ici est plus criante qu'ailleurs, probablement parce qu'il y a eu encore moins qu'ailleurs d'encadrement pour ce projet-là, l'encadrement a pas été énoncé clairement, donc le promoteur a pu développer son projet à sa guise. Et je pense qu'on serait probablement pas dans une situation de tension aussi importante s'il y avait eu, clairement définis, les attentes et le cadre précis d'intervention.

PAR LE PRÉSIDENT:

425

Est-ce qu'à l'échelle internationale, il existe des exemples d'une telle politique?

PAR Mme LOUISE MERCIER:

430

Sur une politique du paysage, je pense que la France est quand même assez avancée avec la question des paysages humanisés. Et évidemment, il y a d'autres pays qui ont des politiques plus sectorielles. Je vous dirais que la France est un des pays où les politiques sont assez avancées, les États-Unis également, de ce point de vue là.

435

PAR LE PRÉSIDENT:

Est-ce que vous avez un peu de documentation sur cet aspect?

PAR Mme LOUISE MERCIER:

440

Oui, je pourrais effectivement vous fournir des éléments d'information sur cet aspect-là.

PAR LE PRÉSIDENT:

445

Ce serait apprécié.

Maintenant, si le milieu manifeste son intérêt, est-ce que le Conseil des monuments et sites pourrait être disponible comme personne-ressource pour bonifier le projet, en regard de la protection des paysages culturels et naturels dans la MRC de Rivière-du-Loup?

450

PAR Mme LOUISE MERCIER:

Dans la mesure de nos moyens, ça nous fera plaisir de le faire.

455

PAR LE PRÉSIDENT:

D'accord.

460

Et maintenant, une dernière question pour moi, est-ce que le colloque tenu la semaine dernière a permis de faire ressortir des conclusions pertinentes qui aideraient à bonifier le projet de SkyPower?

PAR Mme LOUISE MERCIER:

465

Ce colloque-là a été fort intéressant, et je pense que ce qu'il a démontré, et c'est un des éléments qu'on apporte ici, c'est que les projets, pour être socialement acceptables, doivent se

fonder sur la participation des collectivités touchées, et les expériences étrangères le démontrent également.

470 Donc plus les projets sont ancrés dans le milieu, sont connus du public, plus le public est invité à déterminer par exemple quelles sont les perspectives visuelles importantes, quels sont les sites à protéger dans leur milieu, donc au niveau de la caractérisation des paysages humanisés, il y a tout un travail qui se fait à la base, et je pense que c'est une des informations fort intéressantes qui a émané de ce colloque-là, la semaine dernière.

475 Les projets en France, entre autres, ont permis avec cette collaboration des populations locales visées, d'élaborer des outils et des démarches qui sont très bien reçues et prises en compte donc par la population. Ça, je pense que c'était un des éléments qui est ressorti.

480 Une autre chose aussi, c'est qu'enfin, moi c'est ce que j'en ai, puis avec mes collègues également, ce qu'on a constaté un peu, c'est qu'ici justement il y avait beaucoup d'études qui se faisaient dans différents ministères, sur différents aspects de l'implantation de l'éolien, et que ces études-là, finalement, étaient faites en silo, donc les gens étaient pas nécessairement en contact avec leurs collègues de d'autres ministères pour mettre en commun leur réflexion et
485 participer à une démarche plus globale, plus commune sur cette question-là.

 Et malheureusement, ce qui ressort, on a l'air à fonctionner un peu avec l'essai et erreur, ici. Et ce que nous, on souhaite en fait, c'est que la MRC de Rivière-du-Loup soit pas l'erreur sur laquelle le reste du Québec se forge un succès. Voilà!

490

PAR LE PRÉSIDENT:

 Finalement, une dernière petite question, parce que vous venez de me rappeler que j'en avais une autre, vous avez mentionné dans votre mémoire, à la page 9, que le ministère des
495 Affaires municipales et des Régions a réalisé des études des pratiques qui se sont faites dans le monde. Est-ce que vous auriez par hasard le titre de cette étude-là?

PAR Mme LOUISE MERCIER:

500 Non. C'était suite à la présentation de madame Isabelle Boucher, qui est aménagiste et designer de l'environnement, que nous avons effectivement pris connaissance de cette étude réalisée. Je suis certaine que madame Boucher sera en mesure de vous communiquer l'étude et son titre exact.

505 D'ailleurs, le ministère a accepté de déposer le document qui était en support visuel à sa présentation, c'est fait. Si ça a pas été fait, en tout cas nous, on en a copie, on pourra le faire facilement.

PAR LE PRÉSIDENT:

510

Parfait. Je vous remercie infiniment, madame Mercier, au revoir.

515

MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DES-SEPT-DOULEURS

PAR LE PRÉSIDENT:

520

Monsieur Gilbert Delage, s'il vous plaît. Bonjour monsieur Delage.

PAR M. GILBERT DELAGE:

525

Bonjour. En fait, je ne lirai pas le mémoire que, je comprends, vous avez lu déjà. Je vais essayer d'insister peut-être sur les choses les plus importantes, et peut-être quelques faits nouveaux.

530

Juste pour résumer la position de la municipalité, qui est une position unanime de ses conseillers et conseillères, c'est que dans le fond, nous sommes pour l'énergie éolienne mais contre le projet qui est devant nous, pour toutes sortes de raisons.

535

Je pense que toutes les raisons évoquées par l'intervenante précédente sont valables pour la municipalité chez nous, puisque effectivement, notre chemin principal est un chemin reconnu par la MRC comme étant un chemin, je dirais, d'observation exceptionnelle au niveau des paysages, puisqu'on a dans le fond vue sur la rive sud, vu que nous sommes dans le fleuve, et on a effectivement des perspectives qui sont assez exceptionnelles là-dessus, où on voit tout le contrefort appalachien, etc.

540

Et je dirais que la population, je dirais, chez nous, vit du paysage, autant au niveau touristique qu'au niveau villégiature. Et on vit aussi, je dirais, de la richesse faunique qui nous entoure.

545

Comme vous savez, il y a la réserve du Canard noir, fédérale, qui est juste en face de nous; il y a le marais de Cacouna. En face de nous, c'est-à-dire au nord, il y a dans le fond le parc marin de Tadoussac, et tous les animaux qui circulent autour de là, bien sûr, ne font pas état de frontières ni fédérales, ni provinciales, ni municipales, mais on vit dans un milieu, je dirais, exceptionnellement riche.

550

Dans ce sens-là, le conseil municipal, lors de sa dernière rencontre, a accepté effectivement la proposition que je faisais de poser sa candidature au statut de paysage humanisé, puisque c'est un statut qui est actuellement, je dirais, ouvert dans la loi des affaires culturelles, au niveau du patrimoine, où on peut effectivement, je dirais, soumettre des

candidatures pour recevoir une protection et, éventuellement, des aides à l'aménagement de ces lieux-là, de ces territoires-là.

555 Après discussion avec les fonctionnaires du ministère ou de plusieurs ministères, et de la MRC, je pense que tous les gens présents reconnaissaient que nous avons tous les ingrédients nécessaires pour, je dirais, être acceptés dans le cadre de ce statut-là, mais ça va être un travail administratif lourd à porter, probablement, c'est sûrement quelques années de travail pour arriver à un résultat concret.

560 Dans ce sens-là, lorsqu'on regarde le projet lui-même, les lacunes dans le fond du projet, je pense que les lacunes sont très simples, c'est-à-dire que le promoteur a défini une étude de vents sans référer effectivement aux contraintes qu'il aurait à respecter pour implanter son projet; l'étude de vents était sur un territoire trop petit pour installer cent trente-quatre (134)
565 éoliennes de grandeur industrielle sans, je dirais, soulever effectivement une inacceptation sociale, et sans protéger les corridors fauniques "patrimoniaux", touristiques, qui sont tout le littoral.

570 Et même si la MRC a, je dirais, défini dans son Règlement intérimaire une zone de deux kilomètres (2 km) à partir du rivage pour protéger le couloir patrimonial et circulation humaine, si on élargit à la faune, parce que la MRC s'est pas prononcée du côté faunique, si on élargit à la faune, je pense que c'est plus de cinq kilomètres (5 km) qu'on devrait parler, parce que la plupart des oiseaux migrateurs circulent abondamment et constamment entre le rivage et, je dirais, les premières hauteurs pour aller aux champs pour se nourrir, etc.

575 Et comme je suis un chasseur, je peux vous dire que je chasse beaucoup plus en haut que sur le littoral, parce que les oies sont là.

580 Alors dans ce sens-là, je pense qu'on attend beaucoup, je dirais, du BAPE pour définir, au niveau faunique, quel est le corridor faunique à respecter par l'installation d'éoliennes, pour ne pas nuire à ces migrations-là, saisonnières, deux (2) fois par année, et dans un milieu qui est reconnu par tous comme étant exceptionnel.

585 Si on ne protège pas ce milieu-là, je sais pas ce que va devenir un milieu défini comme étant exceptionnellement riche et fragile, si on peut y installer n'importe quoi. Dans le fond, c'est qu'on est prêt à payer le prix de détruire ces milieux-là pour, dans le fond, qu'un projet économique se passe.

590 L'autre erreur, je pense aussi, et c'est dû à la densité du projet, je pense que le projet serait beaucoup plus acceptable s'il était deux (2) fois moins dense. Actuellement, dans le fond, on installe un nombre a priori d'éoliennes sur un territoire qui a mal été calibré, et on assiste donc à une densification beaucoup trop grande. Et moi, je dis, par respect pour les populations qui habitent, je dirais, Saint-Épiphane, Saint-Arsène et les autres, je pense qu'il

595 faudrait ne pas densifier l'installation à ce point-là, et pour moi, ça suffirait pour rendre le projet inacceptable.

600 D'ailleurs, quand on regarde la carte, je dirais juste en arrière, on voit très bien qu'il y a à peu près quinze (15) éoliennes en ligne, très très denses, et puis là, il y a une grosse ligne noire et après ça, il y a toute une série de terre, mais avec aucune éolienne. Parce que l'étude de vents s'est arrêtée là.

605 Mais on voit très bien qu'il y a rien qui empêcherait, en termes de qualité de vents, de continuer dans le fond l'installation d'éoliennes; mais à cause d'une erreur administrative, ou politique, ou stratégique, appelons-la comme on veut, je pense qu'on n'a pas à souffrir de cette erreur-là, et qu'on devrait effectivement rejeter le projet tel qu'il est proposé.

610 Je pense qu'essentiellement, j'ai pas besoin d'insister non plus sur la municipalité de Notre-Dame-des-Sept-Douleurs, on a bien vu aussi l'évolution du projet. Il y avait une quinzaine d'éoliennes qui étaient prévues près de la rivière aux Vases, je pense que cette localisation-là, c'est ce qui a fait sursauter, je pense, notre population, parce que c'était vraiment indécent de juste penser pouvoir installer des éoliennes aussi près du village, aussi près, je dirais, d'une municipalité comme chez nous qui, dans le fond, vivons du paysage qui est de l'autre côté, puisqu'à peu près quatre-vingt-dix pour cent (90 %) de notre population habite le sud de l'île, donc ils ont comme vue non pas, je dirais, le Saint-Laurent l'autre côté, mais bien la vue sud, je dirais, du paysage.

620 Alors dans ce sens-là, nous, malgré le fait que ces quinze (15) éoliennes-là ne soient plus là, c'était notre irritant certainement le plus grand, je pense que les autres irritants que j'ai mentionnés sont suffisants pour ne pas retenir le projet, malgré cette amélioration-là, si on veut, parce que le vice fondamental du projet est de mettre trop d'éoliennes sur un trop petit territoire.

PAR LE PRÉSIDENT:

625 Dans votre mémoire, vous avez indiqué que la dégradation du réseau de voirie régionale pourrait se chiffrer à un million de dollars (1 M\$).

Comment en êtes-vous arrivé à déterminer cette somme?

PAR M. GILBERT DELAGE:

630 Remarquez que cette préoccupation-là est une préoccupation qui ne nous concerne pas directement, puisqu'on n'a pas d'éoliennes sur notre territoire.

635 C'est plus suite à ce qu'on a entendu ici à la Commission, lorsque le ministère de l'Agriculture mentionnait, effectivement, que un, c'était une quantité, je dirais, de mastodontes routiers qui circuleraient sur les routes de voirie régionale qui ont pas été bâties pour recevoir

640 autant de véhicules, il y en aurait passé deux-trois (2-3) que ça aurait probablement pas fait de différence, mais on était dans des dizaines de milliers de transports de bétonnières, et je dirais, de gros porteurs, et dans ce sens-là, il y a pas un réseau routier, je dirais, qui est fait pour recevoir des petits véhicules qui va être capable de supporter ça.

645 Et on n'a pas vu nulle part, je dirais, de mesures d'atténuation de ça, ou de réparation s'il devait y avoir détérioration du tout. Mais pour ce qui est des sommes d'argent, il n'y a pas de références bien précises.

PAR LE PRÉSIDENT:

650 Je dois comprendre de vos propos tenus tantôt que malgré le nouveau et le dernier en fait schéma d'implantation proposé par le promoteur, que même s'il y a des irritants qui ont été enlevés, en fait les quinze (15) ou seize (16) éoliennes qui étaient situées sur la rivière aux Vases, qu'en bout de ligne, le projet ne vous satisfait quand même pas?

PAR M. GILBERT DELAGE:

655 Non, pour les deux (2) raisons que j'évoquais, c'est-à-dire le corridor faunique que j'appelle, patrimonial et autre, par rapport au littoral, et le paysage, je pense devrait être selon nous entre deux (2 km) et cinq kilomètres (5 km), puisque c'est là que toute la vie se passe, si on peut dire.

660 Et il y a pas personne, au Bas-Saint-Laurent ou dans notre MRC, qui a décidé d'habiter un parc éolien.

665 D'ailleurs, je trouve un petit peu bizarre d'utiliser l'expression "parc éolien", d'habitude si on a un parc éolien, c'est qu'on suppose que ces éoliennes-là sont concentrées dans un parc, et à ce moment-là, on y trouve une localisation adéquate.

670 Mais là, c'est l'inverse qu'on a, on a fait un carré sur la carte et on a dit, c'est là que ça se passe, et que ce territoire-là soit habité, qu'il y ait des zones sensibles au niveau faunique ou autres, c'est comme si c'était passablement moins important, du moins pour le promoteur, j'espère pas pour la Commission.

PAR LE PRÉSIDENT:

675 Vous mentionnez également, dans votre mémoire que le mouvement des éoliennes entraînerait la focalisation du regard sur cette structure plutôt que sur l'environnement.

PAR M. GILBERT DELAGE:

Oui.

680 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Selon vous, quelle sera la durée de focalisation d'un individu sur ces mêmes éoliennes?

685 **PAR M. GILBERT DELAGE:**

J'espère que c'est pas une question scientifique que vous m'envoyez, mais ce que je pourrais vous dire, c'est que rapidement, le regard va aller ailleurs que sur le paysage qui n'avait pas d'éoliennes avant.

690 C'est-à-dire que placez-vous sur votre galerie, je dirais, avec vue au sud, et c'est une vue paisible, c'est une vue, je dirais, qui est agréable, et si vous voyez une trentaine, mettons, parce qu'on les voit jamais toutes en même temps, parce que même les éoliennes qui sont en arrière, elles sont très visibles de l'île, compte tenu de sa situation, j'ai d'ailleurs fait le test en allant à Saint-Paul-de-la-Croix, voir ce qu'ils pouvaient voir et à l'inverse, nous, qu'est-ce qu'on
695 peut y voir, et effectivement, les deux (2) regards se recoupent au niveau paysage, et je peux vous dire, c'est que les gens, tout simplement, vont cesser de porter attention à ce paysage-là qui devient, effectivement, qui perd de sa qualité apaisante.

700 Parce qu'à cause de la hauteur des éoliennes, elles vont effectivement déborder, je dirais, la ligne entre le paysage et le ciel.

PAR LE PRÉSIDENT:

705 Donc cette focalisation-là...

PAR M. GILBERT DELAGE:

Et ça bouge, aussi.

710 **PAR LE PRÉSIDENT:**

... cette focalisation-là, ce serait pour les résidents de l'île Verte, parce qu'ils seraient portés à regarder ça de façon continue, c'est ça que vous dites?

715 **PAR M. GILBERT DELAGE:**

Oui, exact.

PAR LE PRÉSIDENT:

720

Ça me surprend. Parce que quand tu l'as regardée pendant dix (10) minutes, après ça, tu changes de vue, de regard. C'est beau les regarder, mais après dix (10) minutes, je pense que tu vas regarder ailleurs, non?

725

PAR M. GILBERT DELAGE:

730

Bien moi, je dirais non, dans le sens où actuellement, on peut voir certaines tours de communication qui sont fixes et qui, effectivement, dépassent, c'est une ligne verticale, si on peut dire, dans le ciel, et ça aussi, on peut focuser dessus et dire, j'aime pas ça, j'aimerais ça qu'elle soit pas là, si on pousse à l'extrême je dirais les choses.

735

Mais rapidement, effectivement, ce point inerte disparaît, je dirais, de l'attention. Mais à partir du moment où vous allez en voir une quinzaine qui vont tourner, je pense que ça va être vraiment une pollution visuelle constante, par rapport à l'attrait du paysage actuel.

PAR LE PRÉSIDENT:

740

Donc vous mentionnez également, dans votre mémoire, que la perte de la qualité des paysages va entraîner indéniablement une perte de valeur foncière.

PAR M. GILBERT DELAGE:

Oui.

745

PAR LE PRÉSIDENT:

Sur quoi vous appuyez-vous pour avancer cela?

PAR M. GILBERT DELAGE:

750

Bien, c'est-à-dire que je m'appuie sur l'inverse.

755

Actuellement, on n'a pas ce type, je dirais, de pollution visuelle, et de façon un peu incroyable, la valeur des terrains, suite à toutes les transactions qui arrivent, augmente constamment et les gens se localisent encore, comme historiquement, le long du chemin principal, au sud, il y en a très peu qui sont au nord, et ils achètent ça pour profiter effectivement de cette vue qu'ils ont au sud.

760

Et je disais tantôt, aussi, la proximité de toutes sortes de couloirs fauniques et maritimes aussi, puisque la vue des baleines, bélugas et autres, du côté nord quand même est là, mais tous les oiseaux migrateurs, durant la saison, dans le fond, il y a un troupeau de presque, je

sais pas moi, trente mille (30 000) ou quarante mille (40 000) oies blanches qui résident juste de l'autre côté, en face. On les entend très bien lorsque les vols, je dirais, communs se passent.

765

Dans le grand marais, au sud de l'île, c'est la même chose, il y a moult variétés de canards de tous genres. Alors la vue qu'ils ont, c'est cette vue-là, faunique, paisible, et effectivement des contreforts qui sont là.

770

Alors à partir du moment où le paysage est altéré négativement, c'est évident qu'on est moins prêt à payer une prime, comme disait tantôt la dame, pour aller s'installer dans un endroit qui, effectivement, a rien de sauvage entre guillemets, mais beaucoup plus presque dans un parc éolien, comme on l'a mentionné.

775

PAR LE PRÉSIDENT:

Mais ne croyez-vous pas que vous n'êtes pas la seule municipalité au Québec qui, avec une vue sur un plan d'eau, que les coûts des terrains n'augmentent pas?

780

Si on regarde à partir de Montréal en descendant, peu importe du côté rive nord que du côté rive sud, le coût des terrains situés soit sur le fleuve ou encore le coût des terrains situés près des lacs, c'est une augmentation considérable de la valeur de tous ces plans d'eau là, donc c'est pas particulier à chez vous, à ce que je sache?

785

PAR M. GILBERT DELAGE:

Peut-être pas en termes de hausse, mais en termes d'importance de la hausse, nous, il y a trois (3) ans, on avait augmenté de quarante pour cent (40 %) depuis le dernier triennal d'évaluation, on a augmenté de quatre-vingt-cinq pour cent (85 %), et la tendance continue d'être à la hausse.

790

Et d'ailleurs, ça va être une des problématiques qu'on va soumettre au niveau des paysages humanisés, le jour où on va avoir ce statut-là de protection, si on peut dire, à définir, c'est certain que la rareté va faire, et le caractère exceptionnel du lieu, va faire que les valeurs foncières vont grimper et il faut se protéger contre ça aussi.

795

PAR LE PRÉSIDENT:

Parce que quand vous dites, ça a augmenté de quarante pour cent (40 %) voilà trois (3) ans, la valeur foncière était de quoi, voilà trois (3) ans, avant l'augmentation?

800

PAR M. GILBERT DELAGE:

Bien là, en chiffre total – actuellement, on est de l'ordre de vingt millions (20 M\$).

805 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Donc, si ça a augmenté de quatre-vingt-cinq pour cent (85 %), si vous êtes à vingt millions (20 M\$)...

810 **PAR M. GILBERT DELAGE:**

On était à onze (11 M\$), on est maintenant à vingt (20 M\$).

815 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Si on enlève trente pour cent (30 %) de onze millions (11 M\$), vous étiez à huit (8 M\$), c'est ça?

820 **PAR M. GILBERT DELAGE:**

À peu près, oui. Bien, vous rencontrez pas ça à Montréal ou ailleurs.

PAR LE PRÉSIDENT:

825 Mais j'ai vu dans certaines régions ou certains lacs où les simples chalets, des bicoques finalement, qui valaient peut-être vingt mille (20 000 \$), qui se vendent quatre cent mille (400 000 \$). Donc c'est plus, mais c'est pas grave.

Mais je comprends votre point de vue, monsieur Delage.

830

PAR M. GILBERT DELAGE:

835 C'est parce qu'aussi, le fait d'être une île, il faut considérer en plus, je dirais, le fait d'être une île, pour nous, ça occasionne aux propriétaires des coûts beaucoup plus élevés, en termes je dirais de construction, ou aménagement ou autre.

840 Ça amène aussi des risques, bien, des risques, des inconvénients beaucoup plus grands, puisqu'on est, selon les saisons, nos moyens de transport sont soit très limités, soit au niveau d'un bateau qui, lui, est très limité en termes de capacité, alors il y a plein de contraintes que les gens sont prêts à assumer, en plus du coût, à cause du produit qu'ils ont au bout de la ligne, et produit qui, effectivement, est un produit de type, je dirais, paysage, paix, tranquillité et faune.

PAR LE PRÉSIDENT:

845

Quelle est votre évaluation des impacts du projet tel que présenté sur le tourisme?

PAR M. GILBERT DELAGE:

850 Sur le tourisme, moi, je pense qu'il va y avoir – nous, on est une destination, actuellement les gens n'arrêtent pas à l'île, je dirais, par hasard, sinon peut-être le tourisme d'un jour seulement, mais l'essentiel du tourisme, c'est les gens qui viennent pour s'arrêter là, et dans ce sens-là, il peut y avoir une baisse.

855 D'autant plus que la saison se joue presque sur deux (2) mois, alors dans ce sens-là, s'il y avait moindrement une baisse, ça affecterait toutes les rentabilités, puisque la plupart des gens feront pas fortune, je pense, avec ce tourisme-là, mais en vivent, et je pense que ça altérerait la rentabilité. C'est-à-dire le point mort serait effectivement négatif assez facilement, si l'attrait diminuerait à cause de cette vision.

860 Et je voudrais vous mentionner aussi, tantôt vous avez parlé du projet Énergie Cacouna, nous, les deux (2) projets viennent altérer, effectivement, notre paysage et éventuellement les risques associés au projet.

865 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Finallement, vous mentionnez également que l'implantation du projet devrait se faire au sud de la MRC.

870 Dans quelle municipalité vous voyez ça?

PAR M. GILBERT DELAGE:

875 Bien moi, je disais dans les contreforts à l'arrière, et pas nécessairement dans les limites de notre MRC, là. Il faut pas être plus chauvin qu'il faut, non plus.

880 Si, pour que l'énergie éolienne s'installe et soit socialement acceptable, il peut s'étendre sur plusieurs MRC, en autant que les conditions de vents sont là. Et, je dirais, ne pas densifier un parc éolien en milieu habité, c'est la recette parfaite pour être l'erreur à ne pas refaire par la suite.

PAR LE PRÉSIDENT:

885 Parfait, je vous remercie infiniment, monsieur Delage.

Monsieur Béland, avez-vous des questions?

PAR LE COMMISSAIRE:

890 Oui, une seule question. Vers la fin de votre mémoire, vous dites:

"Notre population est prête à accepter une certaine détérioration du paysage si elle est minimisée et adéquatement indemnisée."

Qu'est-ce que vous entendez par "adéquatement indemnisée"?

895

PAR M. GILBERT DELAGE:

Bien en fait, premièrement pour la première partie de l'énoncé, c'est pas parce qu'on va avoir des éoliennes dans notre champ de vision, comme monsieur Lafond disait tantôt, qu'on va s'en irriter automatiquement, au point de refuser un projet; mais en autant que la densité n'est pas là, et en autant que l'éloignement soit suffisant. Ça, c'est pour, je dirais, les éoliennes comme telles.

900

Et une fois ça fait, on sait que le promoteur a un fonds qu'il appelle de visibilité ou je ne sais trop, pour effectivement les municipalités qui n'ont pas d'éoliennes mais qui subissent, je dirais, la présence d'éoliennes au niveau des paysages, ce qui est le cas de notre municipalité, et je sais que si le projet devait se matérialiser, il va y avoir des discussions entre les différentes municipalités concernées, comme Saint-Paul-de-la-Croix est à peu près dans la même position que nous.

905

910

PAR LE COMMISSAIRE:

Mais vous avez pas de chiffre ou d'évaluation?

915

PAR M. GILBERT DELAGE:

Non, parce que tout, je dirais, ces dédommagements-là, d'une part, je pense qu'on est en train de faire l'histoire, et c'est des montants qui sont souvent socialement acceptables ou pas, c'est des appréciations qui ont pas de fondement mathématique.

920

PAR LE COMMISSAIRE:

Merci.

925

PAR LE PRÉSIDENT:

Merci monsieur Delage.

930

CONSEIL RÉGIONAL DE L'ENVIRONNEMENT DU BAS-SAINT-LAURENT

935

PAR LE PRÉSIDENT:

Monsieur Steeve Gendron. Bonjour monsieur Gendron.

940

PAR M. STEEVE GENDRON:

Donc, je vais présenter le mémoire du Conseil régional de l'environnement du Bas-Saint-Laurent.

945

PAR LE PRÉSIDENT:

On vous écoute.

950

PAR M. STEEVE GENDRON:

Je vais pas en faire une lecture intégrale, seulement quelques extraits.

Donc vous présenter d'abord le Conseil régional de l'environnement.

955

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 3, deuxième paragraphe)

FIN DE LA LECTURE (Page 5, fin du deuxième tiret, "... Bas-Saint-Laurent")

960

Au-delà de nos interventions, on fait aussi partie d'un regroupement national qui, lui, a participé à la Commission parlementaire sur l'avenir énergétique du Québec, qui a émis aussi des recommandations.

965

Si je parle de ça, c'est parce qu'on est dans un contexte de développement éolien, et il y a des choses qui doivent peut-être être pensée plus en amont, donc je tiens à mettre ça aussi en contexte.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 6, début de la page)

FIN DE LA LECTURE (Page 6, fin de la page)

970

Je vais tout de suite passer aux recommandations.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 10)

975

FIN DE LA LECTURE (Page 10, fin du troisième paragraphe)

C'était des recommandations entre autres qui plaidaient en faveur de l'établissement d'un cadre de développement et la nécessité d'une vision d'ensemble.

980 **LECTURE DU MÉMOIRE (Page 10, quatrième paragraphe)**

FIN DE LA LECTURE (Page 11, fin de la page)

985 Au niveau environnemental, on a une préoccupation particulière pour les oiseaux et les chauves-souris. Je sais qu'il y a eu quand même ici des représentations d'Environnement Canada, monsieur Bergeron, ça nous questionne beaucoup.

990 On souligne, dans notre mémoire, plusieurs recommandations précédentes du BAPE sur les nécessaires connaissances qu'on doit obtenir par rapport aux corridors migratoires.

On est relativement en accord avec les recommandations de monsieur Nelson Fournier, du secteur Faune Québec.

995 Par rapport à la protection, de la largeur idéale de protection pour le corridor de migration, par exemple des oiseaux de proies, je pense que ça, c'est peut-être encore à déterminer. Cinq kilomètres (5 km) peut être une mesure prudente, mais, comment je pourrais dire, est-ce que c'est vraiment cinq kilomètres (5 km), il manque encore beaucoup d'information. Il y a des études qui vont prendre quelques années, à Environnement Canada, avant d'avoir, d'acquérir plus de connaissance qui sera nécessaire à juger des impacts sur l'avifaune, les chiroptères.

1000

1005 Donc on en arrive à une recommandation, c'est sûr que la perte d'habitat nous préoccupe aussi, lorsqu'on parle des éoliennes, on parle pas seulement de risque de mortalité par collision directe, on parle de perturbation d'habitat, que ce soit en milieu forestier ou bien que ce soit en milieu agricole, tout dépendamment des espèces.

1010 Je pense qu'on doit modeler les parcs éoliens un peu par rapport à la connaissance des espèces. C'est pas toutes les espèces qui ont les mêmes besoins. Donc je vais vous lire la recommandation générale!

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 16, dernier paragraphe)

FIN DE LA LECTURE (Page 16, fin de la page)

1015 Au niveau d'autres préoccupations environnementales, c'est peut-être un commentaire plus d'ordre général, c'est que présentement, les secteurs au Bas-Saint-Laurent qui sont "claimés", ça représente des portions non négligeables de territoire.

1020 Il faut dire que présentement, il y a une stratégie sur les aires protégées au Québec, et puis bon, un déploiement à vaste échelle pourrait peut-être compromettre un statut probable pour certains territoires.

1025 C'est surtout pour mettre ça en correspondance avec les superficies présentement sous étude au Bas-Saint-Laurent, pour mettre ça en perspective avec l'échelle de ce développement.

Au niveau des impacts sur le paysage!

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 18, point 5.1)

1030 **FIN DE LA LECTURE (Page 19, fin de la recommandation 5)**

1035 Aussi, une recommandation par rapport au fonds post-démantèlement, on a pris connaissance quand même d'une étude du Groupe éolien de l'UQAR sur ce fait. Le BAPE, à Baie-des-Sables, aussi, avait abordé la question.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 20, premier encadré)

FIN DE LA LECTURE (Page 20, fin du premier encadré)

1040 Je tiens à souligner, par rapport à la cohabitation, que ça peut amener certains problèmes.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 21, deuxième paragraphe)

1045 **FIN DE LA LECTURE (Page 21, fin du troisième paragraphe)**

Ça constitue nos recommandations et les grandes lignes du mémoire du Conseil de l'environnement.

1050 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Parfait, je vous remercie, monsieur Gendron.

1055 Je ne vous cacherai pas, finalement, qu'étant donné qu'il y a plusieurs projets en cours, qu'on suit les travaux de nos collègues, évidemment, on s'informe, et c'est évident qu'on en discute.

1060 Ceci dit, avec votre expérience des autres parcs éoliens et autres projets de parcs éoliens, comment serait-il possible, selon vous, de bonifier le projet de SkyPower?

PAR M. STEEVE GENDRON:

1065 De bonifier le projet de SkyPower! Moi, je vous dis qu'une de nos recommandations principales, c'est qu'on recommande quand même un moratoire sur le développement éolien au Bas-Saint-Laurent, afin de déterminer quel genre de développement les communautés veulent.

1070 Présentement, je sais que ce projet a changé plusieurs fois de forme, par rapport au RCI de Rivière-du-Loup, il s'y conforme toujours pas. Bon, un respect minimum des volontés des instances décisionnelles municipales, je pense que c'est vraiment le minimum auquel on peut s'attendre de la part d'un promoteur.

1075 Le problème par rapport au développement éolien au Bas-Saint-Laurent, c'est qu'ici, on a des règles, ailleurs il y en a plus ou moins, il y a pas de standards au niveau des règlements de contrôle intérimaire, des règlements municipaux pour s'assurer que l'implantation d'éoliennes sur le territoire va se faire d'une façon harmonieuse, en fonction de l'usage et de la vocation du territoire, et de leur fonction aussi.

PAR LE PRÉSIDENT:

1080 Et finalement, en plus de l'habitat du poisson, est-ce que vous avez, comment je dirais, une préoccupation particulière pour des milieux humides et l'herpétofaune?

1085 Même si le promoteur a quand même, selon le dernier schéma, il a quand même retiré les éoliennes de ces écosystèmes.

PAR M. STEEVE GENDRON:

1090 Oui. Ça, c'est quand même, par rapport à la bonification du projet, c'est un point positif, c'est sûr.

Mais je dirais qu'une bonne idée, ça aurait été de ne pas penser en mettre là dès le départ. Ça nous aurait pris peut-être une réglementation assez claire pour éviter que ce genre de chose là soit proposée.

1095 Mais le fait de reculer les éoliennes des milieux humides, bon, on parle de corridors de déplacement d'oiseaux, c'est pas parce qu'on n'est plus dans le milieu humide que les structures auront pas nécessairement un impact sur les fonctions que certains sites protégés ici remplissent.

1100 Si on modifie les aires d'alimentation pour les oies blanches, bon, ça fait peut-être un territoire moins intéressant. C'est un exemple.

PAR LE PRÉSIDENT:

1105 Merci monsieur Gendron.

 Monsieur Béland.

PAR LE COMMISSAIRE:

1110 Bonjour monsieur Gendron.

 Dans votre recommandation numéro 5, vous dites, vous proposez que le BAPE sollicite l'avis d'acteurs qualifiés dans le contexte du déploiement de nombreux parcs éoliens.

1115 **PAR M. STEEVE GENDRON:**

 Oui, par rapport aux paysages.

1120 **PAR LE COMMISSAIRE:**

 C'est qui, ces acteurs qualifiés, selon vous?

PAR M. STEEVE GENDRON:

1125 Bon, il peut y en avoir quand même une panoplie. C'est sûr que si on parle des gens qui tirent des revenus du paysage, l'Association touristique régionale, bon, j'ai vu les gens du Patrimoine tout à l'heure, bon, ça en est aussi.

1130 Mais je pense que les populations, aussi, ont leur mot à dire là-dedans. Comment je pourrais dire, les communautés, c'est pas juste des pièges à touristes, il y a des gens qui y vivent, qui apprécient leur milieu de vie aussi. Ça, ça a rapport à l'identité des habitants d'une communauté.

1135 C'est ce qui me vient présentement en tête. Mais ce n'est pas seulement une association touristique ou des gens du Patrimoine, il faut que les populations soient consultées par rapport à ça, puissent dire, nous, ce coin-là, on le trouve beau, on veut le protéger.

 Bon, c'est ce que je peux dire.

1140 **PAR LE COMMISSAIRE:**

 Mais il me semble que tous les gens ou tous les groupes que vous avez nommés, on les a consulté?

1145

PAR M. STEEVE GENDRON:

Oui, oui.

1150 **PAR LE COMMISSAIRE:**

On reçoit leur avis, on les a eus en première partie, on les a en seconde partie.

PAR M. STEEVE GENDRON:

1155

Oui, tout à fait. Mais ce qui est plus ou moins urgent, mais ce qu'il est assez urgent à définir, c'est des balises.

PAR LE COMMISSAIRE:

1160

Et justement, une balise, prise en compte de balises obligatoires, ce serait quoi les balises obligatoires, selon vous?

PAR M. STEEVE GENDRON:

1165

C'est que ces gens-là doivent en discuter ensemble, les déterminer, ces balises.

Bon moi, je suis pas un expert en tourisme ou bien au niveau des paysages, le CRE non plus, c'est pas un expert du paysage, on fait cette recommandation-là justement pour que les gens dont c'est la spécialité puissent aider à les déterminer.

1170

Bon, si on mise sur les croisières en bateau, bon, à quelle distance par rapport au fleuve, on doit mettre des éoliennes. Bon, par rapport aux impacts d'une municipalité, à quelle distance d'un village on met des éoliennes.

1175

Bon, c'est autant de choses à définir, et puis il faudrait établir certains standards, sans nécessairement procéder à du mur à mur, mais il faudrait définir certains standards.

Et présentement, bien, on voit que c'est pas le cas.

1180

PAR LE COMMISSAIRE:

Parmi les standards, justement vous mentionnez que la distance de quatre (4) fois la hauteur d'une éolienne ne garantit pas que la structure serait, ne serait pas considérée comme un inconvénient majeur.

1185

Est-ce que vous avez une suggestion à faire sur quelle serait la distance qui garantirait...

PAR M. STEEVE GENDRON:

1190

C'est difficile à dire. On a commencé avec des sept cent cinquante mégawatts (750 MW), au Nordais, et il y a des projets présentement où on parle d'installer des trois mégawatts (3 MW). Et puis bientôt, ce sera peut-être des cinq mégawatts (5 MW).

1195

À ce moment-là, c'est quoi la distance!

Moi, je souligne que par rapport au RCI de Rivière-du-Loup, l'approche est intéressante, c'est-à-dire que si tu montes la hauteur de ton éolienne, la distance séparatrice, bien, elle augmente aussi.

1200

Tandis qu'une distance absolue, bon, trois cent cinquante mètres (350 m) pour une sept cent cinquante mégawatts (750 MW), mais quand tu es rendu à une structure de cent quarante mètres (140 m), admettons, pour des trois mégawatts (3 MW), ça tourne autour de ça, bien là, ton trois cent cinquante mètres (350 m), il est probablement caduque. Donc c'est ça.

1205

PAR LE COMMISSAIRE:

Et même le quatre (4) fois est pas nécessairement la distance requise?

1210

PAR M. STEEVE GENDRON:

Je souligne que l'approche, elle est intéressante. Mais moi, je peux pas vraiment discuter de la façon dont les populations vont le recevoir pareil, c'est quand même des structures très hautes.

1215

Bon, si on parle de structures de cent vingt mètres (120 m), bon, quatre (4) fois cent vingt (120 m), quatre cent quatre-vingts (480 m), ça a de l'allure. Mais ça va paraître quand même.

1220

PAR LE COMMISSAIRE:

Est-ce que vous connaissez des juridictions, en Europe par exemple, où ils ont légiféré dans ce sens?

1225

PAR M. STEEVE GENDRON:

Moi, non. J'ai pas pu procéder à une recherche trop internationale là-dessus.

1230

Le CRE entend élaborer un guide pour l'intégration, bon, un guide qui va être surtout destiné aux instances municipales, qui va permettre d'élaborer des réglementations conséquentes.

Ça commence, bien, c'est commencé, mais ça commence vraiment à plein temps au mois d'août, ça va prendre son temps à élaborer aussi. On s'est engagé une spécialiste de ces questions-là.

1235

Ce qui est dommage un peu, par rapport à ce guide-là, c'est que bon, ça va être sans doute un instrument très utile pour d'autres municipalités au Québec, au Bas-Saint-Laurent, mais ça risque d'arriver peut-être un peu tard par rapport à la vitesse des divers, en tout cas, par rapport à la vitesse avec laquelle on procède dans les différents projets.

1240

PAR LE COMMISSAIRE:

Merci, monsieur Gendron.

1245

PAR LE PRÉSIDENT:

Merci, monsieur Gendron.

1250

ASSOCIATION TOURISTIQUE RÉGIONALE DU BAS-SAINT-LAURENT

PAR LE PRÉSIDENT:

1255

Monsieur Pierre Laplante, s'il vous plaît.

PAR M. PIERRE LAPLANTE:

1260

Donc je vais présenter le mémoire de l'ATR du Bas-Saint-Laurent, qui est l'Association touristique régionale du Bas-Saint-Laurent.

Donc rapidement, juste rappeler que l'ATR...

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 2, premier paragraphe)

1265

FIN DE LA LECTURE (Page 2, fin du troisième paragraphe)

Rapidement, juste quelques chiffres pour présenter ce qu'est le tourisme au Bas-Saint-Laurent.

1270

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 2, point 2)

FIN DE LA LECTURE (Page 2, fin du deuxième paragraphe du point 2)

1275 D'ailleurs, on a mis en annexe à notre mémoire un document qui s'appelle "Profil, région
touristique du Bas-Saint-Laurent" qui donne un ensemble de chiffres sur la situation du tourisme
au Bas-Saint-Laurent, et nos grandes orientations de développement.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 2, point 3)

1280

FIN DE LA LECTURE (Fin de la page 2)

Les considérants sur le projet, je vous en fais grâce, vous connaissez le projet, je pense
mieux que nous.

1285

Donc au niveau du produit touristique du secteur.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 3, point 6)

1290

FIN DE LA LECTURE (Page 3, fin du deuxième paragraphe du point 6)

L'agrotourisme est également bien représenté. Donc on a joint à notre document une
liste de vingt-neuf (29) entreprises membres de l'ATR, il faut bien comprendre, c'est pas toutes
les entreprises qui sont membres de l'ATR, mais déjà, ça veut dire qu'il y a une trentaine
d'organisations qui sont dans ce secteur-là précis.

1295

Au niveau des impacts du projet éolien sur l'industrie touristique, donc il y a peu
d'analyse, actuellement, concernant les impacts des parcs éoliens par rapport à l'industrie
touristique, soit du Québec ou du bas Saint-Laurent.

1300

Par contre, une recherche du ministère du Tourisme a quand même identifié certaines
études, et des résultats de sondages, également qui ont amené certains points dont on vous fait
part.

1305

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 3, avant-dernier point, "Les touristes...")

FIN DE LA LECTURE (Page 4, fin du quatrième point, "... leur présence")

Donc, on voit qu'il y a une certaine ambiguïté, quand même, par rapport à la perception.

1310

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 4, "Les parcs éolien...")

FIN DE LA LECTURE (Page 4, fin du premier paragraphe "Les parc éoliens...")

1315

Donc on donne quelques exemples, en Angleterre, mais on s'aperçoit que c'est surtout
les gros parcs d'éoliens, on parle parfois de mille (1000) éoliennes et plus, qui ont vraiment un
potentiel touristique important.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 4, deuxième paragraphe complet, "Il se dégage...")

1320 **FIN DE LA LECTURE (Page 4, fin du deuxième paragraphe complet, "...d'intérêt.")**

Et là, on va voir que c'est une de nos préoccupations, même si on sait que c'est pas le sujet des audiences actuelles, mais la multiplication des parcs nous inquiète fortement.

1325 **LECTURE DU MÉMOIRE (Page 4, 3^{ième} paragraphe de "Les parcs...", "Par ailleurs...")**

FIN DE LA LECTURE (Page 4, fin de la page, "... de visite.")

1330 Mais ça, je vous dirais que ça ressort à peu près dans toutes les études, les dernières études qu'il y a eu au niveau touristique.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 4)

FIN DE LA LECTURE (Page 5, milieu du dernier paragraphe, "... d'intérêt majeur")

1335

Donc on sait que ça existe à certains endroits, des études de ce type-là, des études dans le fond visuel, mais malheureusement, on n'en a pas pour ce qui est du Québec, actuellement.

1340 **LECTURE DU MÉMOIRE (Page 5, milieu du dernier paragraphe, "... ce qui n'implique...")**

FIN DE LA LECTURE (Page 5, dernier paragraphe, deuxième phrase, "En ce sens...")

1345 Donc on sait que nous, du 8^e Rang, on voit le fleuve, alors que dans d'autres régions qui sont plus avec des reliefs accidentés mais plus faciles de cacher dans le fond ces structures-là, alors qu'au Bas-Saint-Laurent, ça devient un défi en soi.

1350 Donc, quelques éléments qu'on a voulu soulever, donc on dit que les règles à établir devraient s'appliquer autant sur les terres publiques que sur les terres privées, puisque la question des paysages est indépendante de la propriété du fonds de terre.

On sait qu'ici, c'est surtout en territoire privé, mais éventuellement, par rapport aux autres projets.

1355 Dans la mesure où la protection des paysages est reconnue comme un enjeu régional majeur, l'adhésion des partenaires responsables de la planification du développement des terres publiques comme des terres privées est donc un incontournable.

1360 Idéalement, aucune éolienne ou, du moins, un minimum devrait être établi entre le fleuve et l'autoroute 20, et son prolongement prévu entre Cacouna et Trois-Pistoles.

Là, on est conscient que c'est pas facile de poser une ligne comme ça, arbitraire, c'est pour ça qu'on dit qu'en l'absence en fait des études visuelles, bien, on a pris un peu cette façon-là de dire qu'il y aurait un corridor littoral qui devrait être protégé.

1365 **LECTURE DU MÉMOIRE (Page 6, quatrième point, "À cet effet...")**

FIN DE LA LECTURE (Fin de la page 6)

1370 Ensuite, réaliser une étude d'impact des projets d'éoliennes sur l'ensemble des paysages côtiers du fleuve, de l'estuaire.

Donc on parlait tantôt, on a parlé du volet un petit peu qui est croisières, mais le volet également de sentier maritime, donc on souligne que...

1375 **LECTURE DU MÉMOIRE (Page 7, premier paragraphe)**

FIN DE LA LECTURE (Page 7, fin du premier paragraphe)

1380 Et que le golfe et le fleuve Saint-Laurent devient un petit peu, est en train de prendre la place dans les destinations nordiques, un peu l'équivalent de ce qu'a été l'Alaska voilà il y a quelques années.

Ils sont à la recherche de nouveaux territoires, il y a beaucoup de démarchage qui se fait actuellement au niveau du golfe du Saint-Laurent.

1385 **LECTURE DU MÉMOIRE (Page 7, deuxième paragraphe)**

FIN DE LA LECTURE (Page 7, fin du dernier paragraphe du point 10)

1390 Donc on serait peut-être plus perdant que gagnant, lorsqu'on regarde l'ensemble de l'industrie touristique.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 7, point 11)

1395 **FIN DE LA LECTURE (Page 8, fin du quatrième paragraphe de l'encadré)**

Donc, ça avait été soulevé par la Chambre de commerce, mais autant que possible, donc on utilise les gens de la place.

1400 Et en l'absence de carte identifiant l'impact visuel des éoliennes par rapport à différents points d'intérêt, parce que tantôt, on parlait de limiter de façon arbitraire, idéalement, je pense que ce serait que ce soit délimité à partir d'un certain nombre de points d'intérêt, voir à ce que l'on voit le moins possible ces structures-là, mais c'est pas évident, c'est pas fait actuellement,

1405 donc on propose de minimiser le nombre d'éoliennes dans le corridor touristique situé entre l'autoroute 20 et son prolongement et le fleuve Saint-Laurent.

Dans ce cas-là, on parle de l'autoroute 20, du prolongement qui est prévu entre Cacouna et Trois-Pistoles, donc qui est quand même bien établi au niveau cartographie.

1410 Et dans le cas de la non-reconduction du contrat avec Hydro-Québec, on sait que c'est prévu avec le promoteur, mais d'avoir quand même l'assurance que le mode de démantèlement des éoliennes soit prévu et clairement identifié.

PAR LE PRÉSIDENT:

1415 Merci monsieur Laplante. J'aurais peut-être quelques questions.

Vous avez mentionné tantôt que la multiplication des projets est source d'inquiétude chez vous, quelles sont ces inquiétudes?

1420 **PAR M. PIERRE LAPLANTE:**

1425 En fait, les inquiétudes, bon, on peut prendre peut-être l'exemple de Cap-Chat, je pense que les gens qui voyageaient dans le Bas-Saint-Laurent-Gaspésie, par exemple, et puis qui arrivaient à Cap-Chat, je dirais que c'était plutôt intéressant, ce qu'on avait comme aperçu visuel, parce que ça faisait un effet un peu de curiosité, mais que si on parle de dizaines de parcs d'éoliens Bas-Saint-Laurent-Gaspésie, pour nous c'est clair que ça, ça va devenir banalisé, donc c'est comme si on traverserait un immense champ d'éoliennes.

1430 Donc on pense qu'on n'aurait plus cet effet-là, attractif, que peut avoir le fait d'un parc à un endroit. Donc on va avoir comme une répétition de ces parcs-là, ça va devenir plutôt agressant, peut-être, que le fait d'être une curiosité touristique.

PAR LE PRÉSIDENT:

1435 Mais étant donné que vous allez être le premier parc, entre guillemets, éolien, donc l'intérêt des visiteurs pourrait être plus développé à ce moment-là chez vous que lorsqu'ils vont arriver à Cap-Chat.

1440 **PAR M. PIERRE LAPLANTE:**

1445 Peut-être à la première visite. Mais on peut se poser la question par rapport aux visites subséquentes, si les gens sont venus visiter une région et ils ont traversé cinq (5) à six (6), mettons, parcs d'éoliennes, je suis pas sûr qu'ils vont avoir le goût de revenir.

Et comme on disait tantôt, aussi, c'est l'impact par rapport à nos autres produits touristiques. Donc un parc, je pense que c'est vivable, ça se vit quand même assez bien au départ, mais la multiplication des parcs, je pense que ça va créer plutôt un effet négatif.

1450 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Dans l'éventualité où ce projet-là se concrétiserait, est-ce que l'ATR entend procéder à une étude de la perception des touristes?

1455 **PAR M. PIERRE LAPLANTE:**

Je pense que oui, on devra le faire.

1460 On sait que ça a été fait dans le cas de la Gaspésie, on a quand même eu entre les mains l'étude qui avait été réalisée, c'est un peu les éléments qu'on a mis, dans l'étude, viennent en partie de là.

1465 Mais c'est sûr que nous, on va devoir valider, dans le fond, la perception des touristes par rapport à ce nouvel élément là dans le paysage du Bas-Saint-Laurent.

Mais c'est sûr qu'une fois qu'il est là, on va aller vérifier ces choses-là, mais on comprend qu'on va devoir vivre avec, aussi.

1470 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Est-ce que vous comptez faire ça juste sur une année ou plutôt échelonné sur trois (3) ou cinq (5) ans?

1475 **PAR M. PIERRE LAPLANTE:**

1480 Pour l'instant, c'est difficile à dire, parce qu'on suit également l'implantation de l'ensemble des parcs, on sait qu'il se fait différentes choses en lien avec ça, comme je disais tantôt, la Gaspésie a déjà procédé à ce type de sondage là, donc c'est certain que nous, on va le regarder, l'entité un peu Québec par rapport à ce qui va se passer dans la filière éolienne.

Donc c'est certain, je pense pas qu'on irait faire ces sondages-là à tous les ans, mais peut-être dans une période aux trois-quatre (3-4) ans, quelque chose comme ça.

1485 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Et quelle est votre évaluation des impacts du projet sur l'activité touristique?

PAR M. PIERRE LAPLANTE:

1490 On n'a pas beaucoup de chiffres, officiellement, comme je disais, il y a pas eu d'études formelles qui ont été réalisées là-dessus, donc actuellement, on est plus au niveau des perceptions.

1495 On sait qu'il y a eu quand même, je pense, un bon travail du promoteur dans le volet étude des impacts sur le tourisme, même si on questionne certains éléments parce qu'on pense, comme on l'a dit dans le mémoire, que ce n'est pas que l'effet des éoliennes qui pourra attirer les touristes, mais eux autres évaluaient ces données-là.

1500 Mais on n'a pas de données, je dirais sérieuses, sur les impacts de l'éolien sur l'industrie touristique.

PAR LE PRÉSIDENT:

1505 Vous mentionnez également, dans votre mémoire, en fait dans les propositions que vous soumettez, qu'une planification régionale incluant des schémas éoliens par MRC devra être réalisée.

Donc qui en serait les initiateurs, les MRC?

1510 **PAR M. PIERRE LAPLANTE:**

1515 Moi, je pense que ça reviendrait, dans nos instances autant régionales, qui pourraient être la CRÉ, au niveau du schéma régional, et je pense que les MRC, effectivement, puisqu'il est fait actuellement avec les règlements de contrôle intérimaire, donc ils se penchent sur ce volet-là, mais peut-être les formaliser, que ce soit intégré dans les schémas d'aménagement, et que là, on ait une vision globale de la situation.

PAR LE PRÉSIDENT:

1520 Autre chose, vous parlez également d'une étude d'impact sur les paysages des côtes du fleuve, de l'estuaire et du golfe, de l'ensemble des projets éoliens prévus dans les régions limitrophes, d'ici 2012, devraient être réalisés afin d'avoir le meilleur éclairage possible concernant cette problématique.

1525 Donc encore là, qui devrait être l'initiateur de cette étude-là?

PAR M. PIERRE LAPLANTE:

1530 Je pense que ça pourrait être une collaboration entre le gouvernement du Québec, certaines instances, et puis les instances régionales; et même nous, on pourrait être partenaire.

Nous, on a supporté, lorsqu'on parle de l'étude de Ruralys, c'est un groupe qu'on a supporté quelques années pour développer un modèle sur la caractérisation des paysages.

1535 Donc je pense que ce serait comme un consortium des différents niveaux qui pourraient réaliser une telle étude.

Je pense aussi qu'au niveau des croisiéristes, probablement que les organismes, que ce soit l'Association des croisiéristes du Québec ou d'autres organismes qui sont dans ce secteur-là pourraient être intéressés par ce type d'étude là, également.

1540

PAR LE PRÉSIDENT:

Et finalement, dans votre liste de recommandations, vous proposez la création d'un comité régional de l'aménagement du territoire. Qui en seraient les acteurs?

1545

PAR M. PIERRE LAPLANTE:

Je pense qu'encore là, c'est peut-être quelque chose qui pourrait être sur un peu sur la juridiction de la Conférence régionale des élus. En fait, ce qu'on veut, c'est se donner un plan de match, ce qu'on propose, se donner un plan de match régional au niveau de l'éolien, et qu'on puisse avoir cette vision d'ensemble.

1550

Je pense que plusieurs gens qui ont fait des présentations ont demandé, ça va être quoi dans dix (10) ans, dans le Bas-Saint-Laurent, au niveau de l'éolien. Qu'on puisse mieux planifier chacun nos secteurs, par la suite, en fonction de ça.

1555

PAR LE PRÉSIDENT:

Parfait, je vous remercie, monsieur Laplante.

1560

Monsieur Béland.

PAR LE COMMISSAIRE:

Bonjour monsieur Laplante. J'aimerais savoir si vous avez assez d'information pour nous éclairer un peu sur le tourisme dans la région du projet, et puis la région immédiate du projet.

1565

J'imagine que la plupart des touristes se répartissent dans la bande littorale, mais il y a quand même probablement des touristes qui vont aussi dans l'arrière-pays?

1570

PAR M. PIERRE LAPLANTE:

1575 Oui, je pense que de plus en plus – comme on le disait, le Bas-Saint-Laurent a été
longtemps ce qu'on appelait une région de passage vers la Gaspésie, vers le Nouveau-
Brunswick, mais depuis je dirais une dizaine d'années, on travaille beaucoup pour, dans le fond,
faire un étalement de cette clientèle-là, et on s'aperçoit qu'aujourd'hui, il y a quand même
probablement près de cinquante pour cent (50 %) que les gens viennent en destination dans le
Bas-Saint-Laurent.

1580 Ça veut dire qu'effectivement, ils vont séjourner dans un endroit, mais ils vont visiter
l'ensemble du territoire, et ces clientèles-là, effectivement, visitent d'autres sections.

1585 Mais il reste qu'on comprend que lorsqu'on parle d'un million (1 M) de visites-région, ça
circule surtout sur l'autoroute 20, la 132 et la 185 vers le Nouveau-Brunswick. Donc ces
corridors-là, je pense, sont toujours prioritaires mais éventuellement, les touristes découvrent
également l'ensemble du territoire, donc des régions comme Saint-Paul, qui sont aussi incluses
là-dedans, qui sont aussi visitées par rapport à la région.

1590 **PAR LE COMMISSAIRE:**

Est-ce que vous avez une idée, vous parliez de huit cent quatre-vingt-dix-sept (897)
entreprises associées au secteur touristique, et quatre mille (4000) emplois ou plus de quatre
mille (4000) emplois, ça c'est l'ensemble de la région du Bas-Saint-Laurent, pour la MRC de
1595 Rivière-du-Loup, est-ce que vous avez des données plus précises?

PAR M. PIERRE LAPLANTE:

1600 J'en aurais, je les ai pas comme ça de mémoire.

Mais ce qu'on a mis dans le mémoire, c'est qu'il y a quand même une trentaine
d'entreprises qui sont directement dans le territoire touché et on sait qu'à Rivière-du-Loup, juste
au niveau de l'hébergement et de la restauration, donc il y a déjà là plusieurs centaines
d'entreprises dans ce secteur-là.

1605 C'est quand même, c'est le cœur un peu de la région touristique, donc il y a une
concentration là d'entreprises de toutes sortes, autant hébergement, restauration, qu'au niveau
des attraits, événements, etc.

1610 **PAR LE COMMISSAIRE:**

Parce que si c'est le cœur, je sais pas moi, est-ce que c'est la moitié des quatre mille
(4000) emplois qui sont dans la MRC de Rivière-du-Loup, le tiers?

1615 **PAR M. PIERRE LAPLANTE:**

Les quatre mille (4000) emplois, on parle facilement de près de deux mille (2000) emplois qui sont dans le secteur hébergement et restauration, et la capitale de l'hébergement, c'est Rivière-du-Loup.

1620

Donc c'est certain qu'il y a un bon pourcentage de ces emplois-là, je dirais probablement près de cinquante pour cent (50 %), qui sont dans le secteur de ce que j'appellerais le grand Rivière-du-Loup.

1625 **PAR LE COMMISSAIRE:**

Est-ce que vous avez des données précises, par exemple combien de touristes vont à l'île Verte, sur l'île même?

1630 **PAR M. PIERRE LAPLANTE:**

L'île Verte, il y a des données parce que les gens doivent prendre le traversier. On parlait d'environ vingt mille (20 000) touristes, je crois, l'année passée. Donc c'est des gens qui ont traversé vraiment pour visiter l'île Verte, ce qui est quand même considéré important pour la région.

1635

PAR LE COMMISSAIRE:

Je vois dans la liste ici, que vous avez attachée à votre mémoire, entreprises membres, il y en a vingt-neuf (29).

1640

PAR M. PIERRE LAPLANTE:

Oui.

1645

PAR LE COMMISSAIRE:

Dont vingt-six (26) sont sur la rive ou près de la rive et trois (3) sont en arrière. Ça, c'est seulement les entreprises qui sont membres.

1650

Je regarde vos chiffres, vous avez quatre cent soixante-dix-neuf (479) membres et huit cent quatre-vingt-dix-sept (897) établissements.

PAR M. PIERRE LAPLANTE:

1655

Oui. Ceux que je vous ai mis, les trente (30), c'est sûr que ça n'inclut pas la région de Rivière-du-Loup.

1660

Et je vous donne juste un exemple, on sait qu'à Cacouna par exemple, il y a un centre de retraite qui s'appelle le Cénacle, on sait qu'il passe environ vingt mille (20 000) personnes chaque année, dans ce centre-là; et ça, ce n'est pas un membre de l'ATR du Bas-Saint-Laurent.

1665

Donc c'est pour ça que je vous dis, nous, on comptabilise ce qui est nos membres, mais il y a probablement d'autres entreprises aussi, dans ce territoire-là.

PAR LE COMMISSAIRE:

1670

Est-ce que vos connaissances du secteur tourisme dans le Bas-Saint-Laurent, et particulièrement dans la MRC ou la région du projet, vous permettent de mesurer une baisse qui pourrait être causée par le fait, le manque d'intérêt pour la région?

1675

On a entendu, depuis le début de ces audiences, beaucoup de gens venir témoigner disant que le paysage, l'attrait naturel de la région sont importants pour les touristes.

PAR M. PIERRE LAPLANTE:

Je pense que ce que les gens soulèvent, c'est des inquiétudes.

1680

Nous, on n'a pas de données officielles, on peut pas dire aujourd'hui que ça va avoir un impact de dix pour cent (10 %) positif ou négatif, dans le fond, mais on sait, vu le descriptif qu'on vous a fait du produit, entre autres au niveau de récréotouristique, ça pose des questions, dans le sens si j'ai un sentier quad et il passe dans une éolienne, est-ce que ça va avoir un effet positif, nous, on disait tantôt, s'il y avait un parc dans le Bas-Saint-Laurent, on pense que ce serait plus positif que s'il y en a plusieurs.

1685

Mais on n'a pas de données qui peuvent donner, de façon claire, des chiffres là-dessus. On n'a pas trouvé aucune analyse qui faisait un ratio là-dessus.

PAR LE COMMISSAIRE:

1690

Est-ce que la façon de calculer les pertes pour l'industrie touristique, c'est quelque chose de linéaire? Par exemple, si on dit qu'il y a une baisse de un pour cent (1 %) du tourisme, est-ce que ça cause une baisse de un pour cent (1 %) des emplois ou si les emplois restent là mais c'est simplement les profits qui diminuent.

1695

Comment on fait pour évaluer, d'année en année, par exemple qu'est-ce que ça représenterait pour la MRC, une baisse du tourisme de un pour cent (1 %), de deux (2 %), de trois (3 %) ou de quatre (4 %)?

1700 **PAR M. PIERRE LAPLANTE:**

C'est sûr que nous, les chiffres avec lesquels on travaille actuellement, c'est beaucoup les taux d'occupation. Ça, on est capable d'avoir des données assez fiables là-dessus. Et ensuite, c'est des valeurs de retombées économiques évaluées sur des scénarios de dépenses par touriste.

1705

Donc à partir du volume des touristes, on peut mettre un chiffre là-dessus et dire, bien, s'il y a une baisse du volume du tourisme de un pour cent (1 %), bien, ça représente tant de touristes multipliés par cent soixante dollars (160 \$) de dépenses par touriste, etc.

1710

Donc c'est avec ces genres de chiffres là qu'on arrive à faire des calculs. Mais ces calculs-là ont pas été faits dans le cas présent, parce que c'est pas facile à évaluer.

On connaît pas l'impact réel d'un parc de ce type-là, dans le fond sur, exemple, les kayakistes qui vont être sur le fleuve, est-ce qu'il va y en avoir dix pour cent (10 %) de moins ou dix pour cent (10 %) de plus à cause de la présence du parc, moi, j'ai pas de données là-dessus, actuellement.

1715

PAR LE COMMISSAIRE:

1720

Mais admettons qu'on ne peut pas prévoir quel est le pourcentage de baisse ou d'augmentation qu'il y aurait, mais est-ce que vous pourriez nous fournir des chiffres qui diraient, par exemple, s'il y a une baisse de un pour cent (1 %) du tourisme, ça représente tant, s'il y a une baisse de deux (2 %), de trois (3 %), de quatre (4 %), ou s'il y a une augmentation de un-deux-trois (1 %-2 %-3 %), est-ce que vous pourriez...

1725

PAR M. PIERRE LAPLANTE:

Ça, on pourrait regarder ça et vous envoyer ça, oui.

1730

PAR LE COMMISSAIRE:

Merci.

1735 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Merci beaucoup, monsieur Laplante.

1740

FRANÇOIS DUROCHER

1745 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Monsieur François Durocher, s'il vous plaît. Bonjour monsieur Durocher.

1750 **PAR M. FRANÇOIS DUROCHER:**

Bonjour monsieur le Président. Je me présente aujourd'hui sans filet devant vous puisque je n'ai pas pondu de mémoire, mais je veux quand même partager avec vous quelques considérations.

1755 Donc citoyen ordinaire de Saint-Arsène depuis plus de vingt-trois (23) ans, je me présente devant vous pour vous manifester mon refus global face à ce projet de parc éolien dans les municipalités de Cacouna, Isle-Verte, Saint-Arsène et Saint-Épiphanie.

1760 Ce projet ne devrait même pas exister puisque projeté en zone habitée. Et là, je me réfère aux recommandations du BAPE suite aux audiences publiques de 1997 concernant le parc Le Nordais, et qui disait, le rapport stipule, en première instance, de ne pas construire de parc éolien dans les zones habitées. Alors à ce que je sache, c'est habité, ici.

1765 Donc je poursuis, "les impacts négatifs étant trop nombreux sur l'environnement". Je pense ici à la banalisation dont il a été question tantôt, voire la "bâtardisation" des paysages, au bruit de ces monstres industriels, la perturbation des corridors migratoires ainsi que la "dynamitation" du milieu social.

1770 L'approbation sociale factice, basée sur les résultats de sondages bidon, alors que la population ainsi que les élus la représentant ne sont même pas adéquatement informés, me laisse perplexe et inquiet.

1775 Je réitère donc la demande à maintes fois adressée par les participants à ces assemblées, de décréter un moratoire sur les projets éoliens et de procéder à une vaste consultation pour dresser une base valable à ce développement dit vert et durable.

La suite de mon intervention, en fait, est plutôt une série de questions ou d'interrogations, si vous permettez.

1780 Primo, j'aimerais être éclairé en ce qui a trait – bon peut-être un préambule à ça, c'est vrai, j'oubliais.

1785 Comme je disais, je suis résident de Saint-Arsène, résident au chemin des Pionniers, et dans la planification du promoteur, par rapport à l'endroit où je demeure, il y a aura, dans un rayon d'un kilomètre (1 km), trois (3) éoliennes, dans des rayons de deux kilomètres (2 km), de

dix (10) à douze (12) – ça c'est mon évaluation, évidemment, avec un petit rapporteur d'angle – dans cinq kilomètres (5 km), de quarante (40) à quarante-deux (42). C'est quand même assez imposant comme entourage.

1790 Donc ma question, c'était de savoir, c'est-à-dire c'est une question que je réitère parce qu'adressée dans la première série des audiences au promoteur, je n'ai jamais eu de réponse, je voulais savoir s'il était question de mettre des "back up" sur les lots 204 et 205 de Saint-Arsène.

1795 Mais jusqu'à récemment, oui, et c'est plus des "back up", c'est des vraies éoliennes, il y en a une sur le lot 204 et il y en a une sur le lot 206. Le 205, c'est juste une petite lisière. Donc j'en ai, réponse assez affirmative de la part du promoteur.

1800 Maintenant, la question porte sur une éolienne, deux (2) éoliennes particulièrement mais une dans un premier temps, de la phase 1, qui était prévue sur le lot 629 de L'Isle-Verte; si vous remarquez sur les plans, elle n'est plus à L'Isle-Verte, elle est rendue à Saint-Arsène, sur le lot 203. C'est ce qui ajoute aux deux (2) autres, donc on parlait de trois (3) éoliennes dans un rayon d'un kilomètre (1 km), c'est la troisième.

1805 Est-ce qu'elle a été resoumise à une évaluation à la CPTAQ, c'est une question que j'adresse à la Commission, qui pourra être adressée au promoteur, puisque c'est un changement majeur. Donc est-ce qu'il y a eu réévaluation complète.

1810 Et également une autre éolienne qui est située au nord du village de Saint-Arsène, qui contrevient au RCI en vigueur actuellement, donc trop proche du village. Donc est-ce que ça aussi, ça a été soumis à une nouvelle évaluation. On parle toujours d'éoliennes dans la phase 1.

1815 La troisième question a trait au poste élévateur qui est sur le lot 203, mais en face de chez moi, c'est-à-dire de biais un peu à chez moi. Hier, il a été question de plans, effectivement, il y a eu des plans préliminaires.

1820 Ça me rassure pas, moi, de voir des pattes de mouches comme ça, si j'ai ça devant chez moi. Alors qu'au départ, la municipalité m'avait mentionné que c'était supposé de ressembler à une espèce de bâtiment de grange, où tout était supposé être en dedans et il était même supposé y avoir des employés à l'intérieur de ça, et que c'était pour rapporter des taxes.

1825 Alors le décor a complètement changé, c'est autre chose. Donc les plans sont pas déposés à ce que je sache, j'aimerais qu'ils le soient le plus rapidement possible.

Et sur les plans, non plus, quels qu'ils soient, qu'ils soient à la fin, annexés à l'étude d'impact, l'addenda de l'étude d'impact, il est très difficile de savoir comment le réseau d'éoliennes va se connecter au poste, est-ce que c'est toujours par le chemin des Pionniers,

1830 est-ce que ça vient d'ailleurs, souterrain, aérien, il y a rien de dit là-dessus. Et il y a une annexe, oui, mais ça prend des bons yeux pour voir là-dessus, je pense que c'est l'annexe C, si je me souviens bien. Oui, ça ressemble à ça, l'annexe C.

Donc est-ce qu'il serait possible de préciser ça dans un délai raisonnable, s'il vous plaît.

1835 Une autre chose que j'aimerais ajouter, en fait c'est une suggestion, d'ajouter au RCI de la MRC de Rivière-du-Loup une clause, puisque quand il est question de fournir des certificats de construction – attendez que je retrouve le paragraphe – bon, demande de permis de construction, l'article 3.5 du RCI en vigueur, on demande de fournir les plans, l'identification cadastrale, tout ça, ça c'est parfait.

1840 Et on demande effectivement, aussi, un plan effectué par un arpenteur-géomètre localisant l'éolienne sur le terrain visé, pour chaque éolienne évidemment, son chemin d'accès ainsi que sa distance séparatrice par rapport aux éléments suivants, là on parle de la limite de la zone citadine et villageoise, l'emprise des autoroutes 20 et 85, l'emprise des routes 132 et 185, l'emprise d'une route provinciale ou municipale, l'emprise du parc linéaire du Petit-Témis et, ce qui m'intéresse, le bâtiment d'habitation.

1845 Est-ce qu'il y aurait moyen d'être précis et que cette information soit disponible pour le citoyen. Parce que là, on me dit que ça, cette information-là, elle est gérée à la municipalité et elle n'est pas publique. Alors j'aimerais qu'on rende publique au moins cette information-là, à savoir toutes distances d'une éolienne, je dirais à l'intérieur d'un cinq kilomètres (5 km) m'apparaîtrait raisonnable, et les distances des maisons, et dans quel champ visuel elles se trouvent, et sur les numéros de lots, évidemment.

1855 J'aimerais conclure ma présentation, je suis bref, par une courte musique, et j'aimerais être assisté ici par le technicien, par une courte musique connue, qui lance un message clair suscitant une réflexion applicable à ce projet.

CHANSON DE DIANE DUFRESNE, "Ne tuons pas la beauté du monde"

1860 Alors merci Diane Dufresne, merci monsieur le Président.

PAR LE PRÉSIDENT:

1865 Merci monsieur Durocher.

Monsieur Béland.

PAR LE COMMISSAIRE:

1870 Pas de questions.

PAR LE PRÉSIDENT:

Pas de questions.

1875

Merci, monsieur Durocher.

1880

NATHALIE LANDREVILLE

PAR LE PRÉSIDENT:

Madame Nathalie Landreville, s'il vous plaît. Bonjour madame Landreville.

1885

PAR Mme NATHALIE LANDREVILLE:

Bonjour. Je suis quand même heureuse d'enchaîner sur cette belle musique.

1890

Moi, je suis ici pour présenter un mémoire qui n'est pas le mien, mais le mémoire d'une jeune fille de seize (16) ans, Isabelle Cadieux-Landreville, qui a fait, au cours de l'année, qui a réalisé un documentaire sur le développement éolien dans la région.

1895

Donc je vais déposer son film pour que vous puissiez le voir, et je vais lire, elle a écrit une lettre pour présenter son travail, donc je vais tout simplement lire sa lettre.

PAR LE PRÉSIDENT:

1900

Juste avant que vous débutiez, étant donné qu'il peut y avoir des droits d'auteur sur ce film-là, la Commission va le visualiser mais la Commission ne le déposera pas, parce qu'on peut pas rendre ça public sur Internet, vous comprendrez qu'il peut y avoir des droits d'auteur de la part de cette personne-là, et on ne veut pas les affecter.

PAR Mme NATHALIE LANDREVILLE:

1905

Oui, on est tout à fait d'accord, elle est d'accord avec ça, ça va. Donc je lis sa lettre!

1910

Je m'appelle Isabelle Cadieux-Landreville, j'ai seize (16) ans. Je viens de terminer mon 5^e Secondaire au Programme d'éducation internationale de l'école Paul-Hubert à Rimouski. Le Programme d'éducation internationale exige qu'en 5^e Secondaire, on fasse un projet personnel qui s'étende sur toute l'année. Dans le cadre de ce projet, animée par le désir de travailler en faveur de l'environnement, j'ai choisi de faire un documentaire sur le développement éolien, sujet d'actualité dans la région.

1915 Pour préparer mon documentaire, mes recherches m'ont amenée à assister à des audiences du BAPE, au colloque organisé par l'UPA à l'automne dernier. J'ai aussi rencontré plusieurs intervenants locaux, maires, citoyens, représentants de l'UPA, et des spécialistes de l'éolien, membres du Conseil régional de l'environnement et des propriétaires forestiers. J'ai également lu plusieurs rapports et articles.

1920 Essentiellement, les acteurs rencontrés ont traité d'environnement, d'aspects socio-économiques – bon, elle a donné une liste – développement durable, effets sur la faune, impact sur le paysage, clauses des contrats, retombées pour les municipalités et les propriétaires fonciers, emplois, tourisme.

1925 Dans mon documentaire, je n'ai pas trop voulu orienter le discours des intervenants, j'ai plutôt laissé les gens s'exprimer en révélant leurs intérêts face à l'éolien ou leurs inquiétudes, de façon à ce que mon film soit le plus possible un outil de réflexion.

1930 Après un an de travail et plusieurs heures de réflexion sur l'éolien, je crois qu'il est évident que nous devons nous questionner sur la durabilité du développement éolien, surtout dans l'optique où les nombreuses demandes de l'exercice d'un BAPE générique n'ont toujours pas trouvé réponse.

1935 De plus, je crois sincèrement qu'une meilleure gestion de la consommation d'énergie pourrait tout simplement éviter la construction de nombreux parcs.

Voilà, c'était sa lettre de présentation.

1940 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Parfait, je vous remercie. Vous allez déposer le tout auprès de madame Boutin, ainsi que la copie du film, c'est ça?

1945 **PAR Mme NATHALIE LANDREVILLE:**

Oui.

PAR LE PRÉSIDENT:

1950 Parfait, je vous remercie infiniment.

Vous êtes bien madame Landreville?

1955 **PAR Mme NATHALIE LANDREVILLE:**

Oui. C'est pas moi qui a fait le film, là.

PAR LE PRÉSIDENT:

1960 Non, non, je comprends. Mais c'est parent avec vous. Parce que tantôt, vous avez nommé, c'est une jeune fille de seize (16) ans, mais vous êtes parent avec, c'est pour ça?

PAR Mme NATHALIE LANDREVILLE:

1965 Oui.

PAR LE PRÉSIDENT:

1970 Parfait, je vous remercie infiniment, madame Landreville.

Et ceci termine pour cet après-midi cette deuxième session de l'audience publique.

Nous allons continuer ce soir à compter de dix-neuf heures (19 h). Merci beaucoup et bonne fin d'après-midi.

1975

SÉANCE AJOURNÉE AU 20 JUIN 2006 À DIX-NEUF HEURES (19 H)

1980

Je, soussignée, FLORENCE BÉLIVEAU, sténotypiste officielle, certifie sous mon serment d'office que le texte qui précède est la transcription fidèle et exacte de mes notes sténotypiques.

1985

FLORENCE BÉLIVEAU,
Sténotypiste officielle.